



PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

Enquête publique unique préalable à un défrichement de 39 ha 51 a 95 ca et à deux permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de CERE

Demandeur : SASU CS POUY NEGUE 2
74 rue Lieutenant de MONTCABRIER
Technoparc de MAZERAN
34 500 BEZIERS

Représentée par Monsieur Antoine DE LAROCQUE-LATOIR

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de CERE – 75 place de la Mairie – 40 090 CERE – durant **32 jours** consécutifs **du mardi 12 novembre 2019 à 09h00 au vendredi 13 décembre 2019 à 15h00**.

Le préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre les décisions de permis de construire.

Madame Virginie ALLEZARD, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E1900161/64 du président du Tribunal Administratif de PAU en date du 01 octobre 2019.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de défrichement, la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- sur support papier : à la mairie de CERE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 13h30 à 18h30, mardi de 9h00 à 12h00, le mercredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h30 à 17h et le vendredi de 13h00 à 15h00 ;
- sur un poste informatique à la mairie de CERE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr rubrique Publications – Publications légales – Enquête publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mardi 12 novembre 2019 à 09h00 au vendredi 13 décembre 2019 à 15h00, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de CERE ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de CERE ;
- transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr , avant le vendredi 13 décembre 2019 à 15h00. Elles devront porter la mention : « *à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur (EP de CERE Déf et 1 PC SASU)* ».

Madame Virginie ALLEZARD, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- mardi 12 novembre 2019 : de 09h00 à 12h00
- mercredi 27 novembre 2019 : de 09h30 à 12h30
- jeudi 05 décembre 2019 : de 14h00 à 17h00
- vendredi 13 décembre 2019 : de 13h00 à 15h00

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage représenté par Monsieur Antoine DE LAROCQUE-LATOURE – SASU CS POUY NEGUE 2– 74 rue Lieutenant de MONTCABRIER – Technoparc de MAZERAN – 34 500 BEZIERS.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de CERE et à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Nature et Forêt (05 58 51 30 60) – Service Aménagement Risques (05 58 51 32 94)) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet